



REGLEMENT PARTICULIER

TDJ du Badminton Club de

St Marcel les Valence

Du samedi 03 et dimanche 4 Juin 2023

1. Ce tournoi est régi par les règles officielles du badminton édictées par la FFBaD, par le règlement TDJ du comité Drôme-Ardèche et par les dispositions particulières énoncées ci-dessous.

Le tournoi est autorisé par la Ligue Auvergne Rhône Alpes et la Fédération Française de Badminton. N° d'autorisation : A venir

2. Le juge arbitre sera Eric VIOLANT (06 16 76 29 56) , le GEO sera Sylvain GLEMBA (06 11 34-27-74) avec l'utilisation du logiciel BadPlus.

Les décisions du Juge Arbitre seront sans appel. Toute contestation ou réclamation devra être présentée par le responsable du club du joueur concerné. Toute réclamation faite par une autre personne ne sera pas recevable.

3. Le tournoi est ouvert à tous les joueurs licenciés de Drôme-Ardèche, dans les catégories minibad, poussin, benjamin, minime, cadet et junior. En application de la réglementation ministérielle sur l'accompagnement des mineurs, chaque joueur inscrit et présent doit être accompagné par au moins un représentant majeur. Il est désigné sur le formulaire d'inscription et doit rester pendant toute la durée où le joueur est présent sur la compétition.

Le Samedi : Les minimes, cadets et Juniors en simple, les poussins,benjamins en Double et Mixte .

Le Samedi : Les Minibads joueront de 10h à 12H.

Le Dimanche : Les Poussins,Benjamins en simple , les minimes ,cadets et Juniors en Double et Mixte.

4. Les tableaux proposés sont : SH, SD ,DH, DD et DX. A l'exception de la catégorie minibad, qui regroupe les filles et les garçons dans un seul et même tableau de simple et se déroulera de 10H à 12H.

5. Tous les matchs poussin(e)s et minibads verront la neutralisation du couloir de fond de court. La hauteur du filet sera abaissée à 1m 40.

6. Les matchs se dérouleront en 2 sets gagnants de 21 points. A l'exception des matchs de la catégorie minibad qui sera gérée dans un tableau autre, qui se dérouleront en deux sets gagnants de 11 points. A 10/10, deux points d'écart seront nécessaires pour gagner le set, avec un maximum à 14/14, où le premier joueur à 15, remporte le set.

7. Tous les tableaux se dérouleront en poules de 3 ou 4 avec 2 sortants par poule, suivi d'une phase finale par élimination directe ; ou par poule unique de 4/5. Aucune « petite finale » départageant le 3 ème du 4 ème ne sera organisée.

- 8.** Les joueurs pourront s'inscrire sur 1,2 voire 3 tableaux. Le montant des inscriptions s'élève à 8€ pour un tableau, 11€ pour 2 tableaux et 12€ pour trois tableaux. Une fois le tirage au sort effectué, les frais d'inscription seront dus (sauf forfait justifié par un certificat).
- 9.** Le nombre de joueurs est limité aux 120 premières inscriptions. Pour chaque tableau, le nombre de participants est limité. En cas de dépassement du nombre d'inscrits, une liste d'attente est constituée, tenant compte des critères suivants, par ordre de priorité : ordre d'arrivée de l'inscription complète (inscription et droits d'engagements envoyés par courrier à l'adresse suivante (Glemba Eric - , 1 Allée des Grives 26320 St Marcel les Valence), paiement effectif des droits d'engagements, joueurs inscrits dans leur série de classement et date de réception du mail ; la date limite d'inscription est fixée au Vendredi 26 Mai 2023.
- 10.** Les organisateurs, en cas de manque de participants se réservent le droit d'annuler une catégorie ou de regrouper des catégories avec l'accord des joueurs concernés et du juge arbitre.
- 11.** Un échéancier sera affiché dans le gymnase. Les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif. Les matchs peuvent être lancés jusqu'à une heure d'avance sur l'horaire prévu. Tout joueur devra, dès son arrivée, se faire pointer à la table de marque.
- 12.** Les joueurs ainsi que les conseillers aux joueurs, devront porter une tenue de badminton conforme aux règles de la FFBaD.
- 13.** A l'appel de son nom, le joueur dispose de **3** minutes pour :
- se présenter sur le terrain désigné avec un nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match (une/deux raquettes, boisson, serviette...).
 - Finir sa préparation et tester les volants.
- 14.** Tout joueur ne se présentant pas dans un délai de 5 minutes pourra être disqualifié par le Juge Arbitre quel que soit le niveau de la compétition.
- 15.** Les joueurs sont tenus de retirer la feuille de match auprès de la table de marque et de la restituer à cette même table dûment complétée immédiatement après la fin du match.
- 16.** Le temps minimum de repos entre 2 matchs consécutifs est de 20 minutes. Il pourra être réduit sur demande du JA et avec l'accord de l'intéressé ainsi que du responsable du joueur le jour de la compétition. Le Juge Arbitre peut accorder un repos plus long lorsque cela lui paraît souhaitable.
- 17.** L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports. Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra l'indiquer au Juge Arbitre avant son premier match du tournoi.
- 18.** Un joueur encore en compétition, ne peut quitter le gymnase, qu'en cas de force majeure et doit le faire en concertation avec le Juge Arbitre et doit obtenir l'accord de ce dernier. Par ailleurs, il doit laisser son numéro de téléphone et doit revenir à l'horaire indiqué par

le Juge Arbitre. Si non, le joueur pourra être annoncé comme forfait pour le match suivant.

19. Le plateau de Jeu est uniquement réservé au Juge Arbitre, aux organisateurs, aux joueurs appelés à jouer. Le conseil aux joueurs étant seulement autorisé aux pauses à 11 et aux fins de sets, une zone sera réservée pour les conseillers aux joueurs (au nombre de 2 maximum) en bordure du plateau de jeu. Aucune chaise sera positionnée à l'arrière des terrains.
20. Les matchs sont auto-arbitrés. Cependant, tout joueur peut faire appel au Juge Arbitre, à tout moment du tournoi, qui désignera, si possible, un arbitre (ou faisant office). Pour les poussins un arbitre bénévole sera désigné dans un pôle constitué par l'organisateur. Des scoreurs seront présents sur chaque terrain conformément au règlement en vigueur du Comité. Lors des phases de poules, le gagnant du match score sur le terrain où il a joué. En phase de sortie de poules c'est le perdant qui scorera.
21. Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de litige, le volant choisi, sera celui en vente à la table de marque : Volants en Plumes PERFLY FSC 930 et volants en Plastique : Mavis 500
22. Tout volant touchant les infrastructures fixes (panneaux, lampes...) sera compté comme faute, sauf au service, où il pourra être engagé 2 fois par service. Le filin touché, sera annoncé let dans l'échange.
23. **La date limite d'inscription est fixée au 26 Mai 2023.** Toutes les feuilles d'inscriptions doivent nous parvenir par mail avant cette date. Les têtes de séries seront désignées par les organisateurs et le Juge Arbitre à l'aide du CPPH sur « Poona ». **Le tirage au sort sera réalisé le 28 mai 2023.** Les convocations seront envoyées au responsable des clubs le 30 Mai 2023. Les Tableaux seront faits par rapport au classement du CPPH du 25 Mai 2023.
24. Tout joueur forfait avant la compétition, après le tirage au sort, devra en informer rapidement l'organisateur par téléphone et le justifier (certificat médical) dans un délai de 5 jours maximum après la compétition, par mail à sophie.bluy@badminton-aura.org ou par courrier à la Ligue Auvergne Rhône Alpes de badminton, 37 route du Vercors, 38500 Saint Cassien, sous peine de 2 mois de suspension de tout compétition.
25. En cas de forfait d'un participant en simple, le joueur sera remplacé par un joueur inscrit sur la liste d'attente, dans l'ordre de celle-ci. En double si un joueur d'une paire est défaillant, il sera proposé au joueur restant un remplaçant inscrit en liste d'attente. En cas de refus du joueur, la paire sera remplacée par une paire inscrite en liste d'attente.
26. Le club organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, pertes ou autres incidents.
27. Les joueurs sont priés de respecter la propreté de la salle et des vestiaires.
28. Toute participation implique l'adoption du présent règlement. Le Juge Arbitre a la faculté de disqualifier tout joueur qui ne respecterait pas ce règlement.

29.Droit à l'image : dans le cadre de la compétition, les joueurs seraient susceptibles d'être pris en photo pour une publication sur le site internet du club voire d'autres sites de badminton. Sans avis contraire écrit et signé du joueur, l'inscription au tournoi vaudra acceptation de ce point de règlement et de la renonciation au droit à l'image par le joueur.

30.Tous les participants, le public ainsi que les autres personnes présentes lors du tournoi (adhérents du club, élus, personnalités sportives, bénévoles...) pourront être impliqués dans une démarche éco-responsable :

- De manière directe : via les Eco-cups, les produits locaux, la gestion des déchets...
- De manière indirecte : des expositions, du covoiturage...

Le Comité organisateur remercie par avance tous les participants qui, pour la satisfaction de tous, apporteront leurs contributions à la réussite de ce « TDJ écoresponsable » en observant ce règlement et en respectant les décisions du Juge Arbitre.

A St Marcel Lès Valence le 14/02/2023

Le comité d'organisation



Le Juge Arbitre